

## Déclaration de la FNEC FP-FO 27 au CSA SD de l'Eure du 6 novembre 2023

Madame la directrice académique, Mesdames et Messieurs les membres du CSA-SD de l'Eure,

Ce CSA départemental se tient dans un contexte très particulier de guerre et d'assassinat. La guerre en Ukraine se poursuit et, une nouvelle fois, le conflit et les violences l'emportent entre Israël et la Palestine. Avec sa confédération, la FNEC FP-FO de l'Eure appelle à ce que la communauté internationale agisse effectivement pour que cessent immédiatement les violences dont les principales victimes sont les populations civiles, les travailleurs et leurs familles dont beaucoup d'enfants. Un cessez-le-feu immédiat, l'arrêt des hostilités et l'établissement des conditions assurant à la population de vivre en sécurité et d'accéder aux besoins fondamentaux (soins, alimentation, logement) sont indispensables. Le vendredi 13 octobre dernier, notre collègue Dominique Bernard a été assassiné durant son service, trois ans après le meurtre de Samuel Paty. Deux autres personnels ont également été blessés (un professeur et un agent technique). La FNEC-FP FO de l'Eure adresse ses sincères condoléances et tout son soutien aux familles, aux proches, aux personnels et aux élèves de l'établissement dont elle partage l'effroi.

Comment se fait-il que l'on puisse entrer armé dans un établissement et assassiner une nouvelle fois un enseignant ? L'Ecole publique *« doit rester l'asile inviolable où les querelles des hommes ne pénètrent pas »*, pour reprendre la phrase de Jean Zay. Mais pour cela, il faut créer des postes statutaires nécessaires et arrêter d'en supprimer. Le Statut général des fonctionnaires est le garant de leur indépendance. La protection des personnels commence par la protection de leur statut et le renforcement de leurs droits.

Aussi, la FNEC FP-FO 27 revendique que toutes les demandes de protection fonctionnelle soient accordées sans délai à tous les personnels concernés et soient accompagnées de mesures concrètes sur le terrain. Au regard des dernières demandes qui ont été faites par plusieurs collègues dans le département, et qui sont toujours sans réponses 2 à 4 semaines après leur envoi au rectorat, il reste bien un gouffre entre les déclarations solennelles et les actes.

Pour la FNEC FP-FO27, les premières annonces de la rentrée scolaire du nouveau ministre ne répondent pas aux revendications urgentes et renvoient de plus en plus la responsabilité sur les personnels.

Le 5 octobre, le ministre Attal lançait « le choc des savoirs ». En huit semaines, il promet de trouver les

solutions pour « relever le niveau » et sauver l'Ecole. Bien sûr, il ne prévoit pas de revenir sur les contre-réformes de ses prédécesseurs, dont les plus récentes (réformes du collège et du lycée...) ont supprimé des milliers d'heures de cours et ont attaqué le statut.

Oser proclamer « le choc des savoirs » après avoir supprimé en cette rentrée l'enseignement de la technologie en 6<sup>ème</sup>, il fallait oser ! Quel crédit accorder alors aux annonces ministérielles ?

Dans notre département, des postes seront en danger dans quelques mois sans aucun support vacant pour permettre aux collègues de compléter leur service ou de retrouver un autre poste.

La FNEC FP-FO revendique le rétablissement de la technologie en 6<sup>ème</sup> dès la rentrée 2024.

Loin des formules creuses, les collègues ont constaté à cette rentrée que leur charge de travail augmente, qu'il s'agit de faire plus avec moins et qu'aucune augmentation du temps à consacrer à l'instruction n'est annoncée.

Ainsi, en plein congés scolaires d'automne, le ministère a envoyé dans toutes les écoles et établissements ses consignes concernant la « lutte contre le harcèlement : programme Phare et passation des questionnaires élèves ». La FNEC FP-FO s'est prononcée contre le projet de décret dit « Enquête harcèlement » parce qu'il va créer plus de problèmes qu'il ne va en résoudre.

En effet, une grande journée de sensibilisation au harcèlement sera organisée entre le 9 novembre et le 15 novembre dans toutes les classes (lycées, collèges et écoles à partir du CE2). Deux heures doivent y être consacrées par les enseignants, en mobilisant les professeurs principaux dans les collèges et lycées. Des « kits pédagogiques » sont proposés pour organiser ces séances. Une grille d'auto-évaluation anonymisée doit être distribuée et remplie par les élèves. Grilles examinées par un professeur, sous la responsabilité du directeur ou du chef d'établissement et en lien avec les inspecteurs et les « équipes ressources harcèlement » en vue de l'adoption des « mesures appropriées visant à lutter contre le harcèlement ».

Le dispositif ministériel, qui se veut permanent, est source de tensions par son caractère intrusif et par la responsabilité qu'il fait peser sur les personnels sommés de gérer des problèmes bien souvent extérieurs à l'école.

Les personnels en ont assez des tâches supplémentaires qu'on leur impose, des missions qui ne relèvent ni de leurs obligations de service ni de leur statut. Ils en ont assez de la remise en cause de leur liberté pédagogique ! Quant aux directeurs d'école, ils ne veulent pas des responsabilités supplémentaires dont le ministère les accable en application de la délégation de compétences de l'autorité académique prévue par la loi Rilhac.

Avec ces consignes, le ministre place à nouveau les personnels en première ligne. Au lieu de protéger les personnels, il va les exposer une nouvelle fois.

Mais de son côté, en terme de moyens humains, la « lutte contre le harcèlement » se traduira par la suppression de 2 500 postes à la rentrée prochaine, à grand coup de 49-3. Suppressions qui s'ajoutent aux 2 000 postes supprimés en 2023 et aux 7900 postes supprimés dans le second degré durant le premier quinquennat Macron.

Pour la FNEC FP-FO27, il n'y a qu'un seul « plan de lutte » valable : créer les postes nécessaires (infirmières, médecins scolaires, PsyEN, CPE, AED et des AESH avec des statuts et de vrais salaires, ...) et recruter les personnels sous statut afin de diminuer le nombre d'élèves par classe, améliorer leur encadrement et arrêter d'entasser les élèves dans les classes.

La FNEC FP-FO27 s'opposera à toutes pressions de la hiérarchie pour désigner des « volontaires ».

Elle réaffirme ses revendications :

- Respect de la liberté pédagogique et des contenus disciplinaires : aucune « séance » au contenu à télécharger en ligne ne peut être imposée ;
- Abandon des dispositifs chronophages qui visent à engager la responsabilité des personnels ;
- Abandon du programme Phare. Respect des obligations réglementaires de service et des statuts ;
- Et en premier lieu, annulation des suppressions de postes et création de tous les postes statutaires nécessaires !

Cette rentrée est aussi marquée par la volonté acharnée du ministre de vouloir mettre en place le « Pacte », contre l'avis majoritaire des personnels et de leurs organisations syndicales.

Ainsi dans l'Eure, des centaines de briques de pacte ont été rendues, des millions d'euros sont rendus au rectorat. Cela malgré toutes les tentatives et toutes les promesses pour faire accepter le pacte aux personnels. Ainsi, par exemple dans le 2<sup>nd</sup> degré, faute de signataires, il n'était plus question de briques de RCD mais de briques pour les projets. Chacun sait qu'en fonction des besoins, l'autorité hiérarchique a toute latitude pour les transformer en RCD.

Par ce refus massif, les enseignants, CPE, PsyEN ont envoyé un message clair à Madame la Rectrice et à

Monsieur le Ministre : « Nous voulons des postes, nous ne voulons pas nous tuer à la tâche pour compenser le manque de personnels. Nous voulons pouvoir nous consacrer à notre métier, pas à devenir des bouche-trous. » L'écrasante majorité des personnels a bien compris qu'accepter le Pacte, c'est renoncer à ses droits statutaires. La FNEC FP-FO 27 revendique l'abandon du Pacte. Elle demande que les collègues qui l'ont accepté puissent à tout moment y renoncer. Le syndicat FO soutiendra tous les collègues qui demanderont à mettre fin au pacte.

Pour la FNEC FP-FO27, dans une situation où l'inflation explose (alimentation + 11,2% ; énergie + 6,8% ; électricité + 18% sur un an ; gaz + 7,6% ; essence + 7%...), ce dont ont besoin les personnels, ce n'est pas de quelques miettes indemnitaires, mais d'une augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice comme l'exigent la FGF FO et la Confédération FO.

De même, cette rentrée voit le ministre tenter d'imposer, par tous les moyens, les évaluations d'école, les auto-évaluations et les évaluations externes. Pourtant, dans plusieurs départements (Mayenne, Val de Marne, les Deux Sèvres, ...), le caractère obligatoire de ces évaluations d'école est remis en question par plusieurs représentants du ministre. Et pour cause, elles ne figurent pas dans les obligations de service des professeurs des écoles. Rien dans le décret du 29 mars 2017 ne peut les contraindre à mettre en place les évaluations d'école. La FNEC FP-FO exige donc l'abandon de ces évaluations d'école et qu'aucune école ne soit contrainte de rentrer dans le dispositif.

Concernant l'inclusion des élèves en situation de handicap, le bilan de la rentrée est inquiétant. Si les AESH pouvaient se réjouir de l'annonce d'une augmentation de leur rémunération par l'ajout de primes (de précarité, de pouvoir d'achat) et la possibilité d'être cédés dès la fin de la 3<sup>ème</sup> année de contrat, les déconvenues furent nombreuses. Les cédés sont nombreux à ne pas avoir reçu de traitement en septembre et pour toute réponse : la promesse d'un versement fin octobre ! Comme si les promesses remplissaient le réfrigérateur et payaient les factures ! En revanche, tous les AESH ont constaté que le nombre d'élèves qu'on leur demande de prendre en charge a bien plus augmenté que leur salaire.

Le 19 octobre dernier, 150 personnels du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré, réunis par la FNEC FP-FO 27, ont dressé l'état des lieux. Ils ont exprimé la souffrance imposée à tous par les PIAL, la mutualisation et l'inclusion scolaire systématique au mépris de la particularité du handicap de chaque élève. Ils ont témoigné de la gravité de la situation et de l'urgence d'agir pour rétablir des conditions d'enseignement

propices à la réussite de tous les élèves et organiser un accueil adapté au handicap des élèves. Cela suppose notamment le maintien et la création des structures adaptées et spécialisées, le retour à une formation spécialisée par options, l'abandon des PIAL et le rétablissement de l'aide humaine individualisée. Ils ont décidé de porter ces revendications sur la place publique et de préparer une initiative d'ampleur nationale.

Enfin, autre sujet de mal-être des personnels de plus en plus à bout : l'organisation de la formation continue ! Alors que depuis plusieurs années, les enseignants du 1<sup>er</sup> degré subissent la mise en place des 108h annualisées, la décision de placer les formations « hors du temps de présence devant élèves », suite à l'annonce présidentielle du 24 juillet dernier, suscite la colère générale des personnels du 2<sup>nd</sup> degré.

Ainsi, dans l'Eure, quelques jours avant la première formation « collège au cinéma » les enseignants ont appris sa reprogrammation le mercredi après-midi. Les formations ne sont organisées que sur le temps personnel : parcours M@gistère à réaliser hors temps scolaire, ou visio-conférences les soirs ou mercredis après-midi. L'exemple de la mise en place du webinaire du mercredi 20 septembre, annoncé 2 jours avant, a créé un émoi et une indignation chez les collègues du 1<sup>er</sup> degré. Et que dire des formations les mercredis après-midis, conséquence de la mise en place du Pacte et du soutien en 6<sup>ème</sup> ?

Une telle organisation suppose que le temps de travail des enseignants se limiterait uniquement aux heures de face à face pédagogique, qu'ils ne prépareraient pas leurs cours, qu'ils ne corrigeraient pas leurs copies, qu'ils n'assureraient pas le suivi des élèves ! C'est tellement absurde que certaines formations proposées à partir de 17 ou 18h en semaine ont lieu en même temps que des réunions parents-professeurs ou des conseils pédagogiques...

Dans le premier degré, des autorisations d'absence pour participer aux formations syndicales sont refusées au nom de la continuité pédagogique, dans le plus grand mépris des droits syndicaux. D'autres demandes d'absence (obsèques, rendez-vous médical, ...) sont acceptées mais sans traitement, entraînant une baisse de rémunération. Les personnels sont donc pénalisés financièrement lorsqu'ils doivent se rendre à un rendez-vous médical. Une telle pratique n'est pas acceptable !

La FNEC FP-FO27 revendique le respect du droit à une formation continue choisie sur le temps de cours, le respect des droits syndicaux et le maintien du traitement en cas d'absence dite « facultative ».

La FNEC FP-FO27 revendique l'abandon des réformes qui remettent en cause le droit à l'instruction des élèves et les conditions de travail des personnels : réforme des retraites, du Lycée et du Baccalauréat, parcoursup, réforme de la voie professionnelle, SNU, loi 3DS, évaluation d'écoles et d'établissements, loi Rilhac, ...

## **Vœux présentés par la FNEC FP-FO**

1) Le CSA SD 27, réuni le lundi 6 novembre 2023, rappelle que la participation à une évaluation d'école ne figure pas dans les Obligations de Service Réglementaires des enseignants du 1<sup>er</sup> degré.

Le CSA SD 27 demande l'abandon des évaluations d'écoles qui, par la multiplication de projets territoriaux, remettent en cause le caractère national de l'Ecole publique et les statuts.

2) Le CSA SD 27, réuni le lundi 6 novembre 2023, demande l'ouverture de tous les postes d'enseignants, de PsyEN, de médecins scolaires et d'AESH nécessaires, le rétablissement de tous les postes d'enseignants spécialisés nécessaires, la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux pour pouvoir y scolariser les élèves bénéficiant d'une notification.

3) Le CSA SD 27, réuni le lundi 6 novembre 2023, considère que les annonces du ministère relatives à la « lutte contre le harcèlement » ne sont pas la réponse adaptée à la situation.

Le CSA SD 27 demande le respect de la liberté pédagogique de chaque enseignant, l'abandon du programme Phare qui transfère les responsabilités de la « lutte contre le harcèlement » sur les personnels sous la responsabilité du directeur d'école ou du chef d'établissement sans créer les postes nécessaires.